



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 28 septembre 2018

### GRAND CONSEIL – Session des 2 et 3 octobre 2018

Dans le cadre de la session des 2 et 3 octobre 2018, le parlement neuchâtelois se positionnera sur le **postulat de Diego FISCHER** (député Vert) pour la **valorisation économique de la transition énergétique**. Il traitera également d'une autre thématique importante aux yeux des Verts : **l'interdiction des pesticides de synthèse**, grâce à un **postulat** de la députée Verte **Céline VARA**.

Le gouvernement, quand à lui, devra répondre à deux **questions Vertes liées au secteur de la formation**, celle du député Vert **Jean-Jacques AUBERT** qui demande le détail des **coûts de la fermeture prochaine de l'antenne de la Haute Ecole de Musique à Neuchâtel**, et une seconde sur le **nombre d'élève en classe terminale** par la députée Verte **Veronika PANTILLON**.

Deux autres **questions Vertes** seront posées au Conseil d'Etat, celle du député Vert **Laurent KAUFMANN** concernant les **risques pour la santé de la mise en place de la technologie 5G**, et enfin celle de la députée Verte **Céline VARA** sur **l'affectation de la somme que remboursera la Poste Suisse au Canton de Neuchâtel**.

#### **RAPPORT [18.021](#) :**

##### **Neuchâtel organise le maintien à domicile**

**Brigitte NEUHAUS**, Députée Verte, [Brigitte.Neuhaus.GC@ne.ch](mailto:Brigitte.Neuhaus.GC@ne.ch), 079 785 31 70

#### **RAPPORT [18.026](#) :**

##### **Crédits supplémentaires 2018**

**Fabien FIVAZ**, député Vert, [Fabien.Fivaz.GC@ne.ch](mailto:Fabien.Fivaz.GC@ne.ch), 078 740 06 51

#### **RAPPORT [18.027](#) :**

##### **Nouvelle halte ferroviaire de la Fiaz**

**Clarence CHOLLET**, députée Verte, [Clarence.Chollet.GC@ne.ch](mailto:Clarence.Chollet.GC@ne.ch), 078 602 94 92

#### **RAPPORT [18.035](#) :**

##### **Autorisation temporaire de prélever dans la réserve générale du SCAN**

**Fabien FIVAZ**, député Vert, [Fabien.Fivaz.GC@ne.ch](mailto:Fabien.Fivaz.GC@ne.ch), 078 740 06 51

#### **POSTULAT [18.151](#) :**

##### **Valorisation économique de la transition énergétique**

**Diego FISCHER**, député Vert, [Diego.Fischer.GC@ne.ch](mailto:Diego.Fischer.GC@ne.ch), 077 466 86 26

**POSTULAT** (voir texte complet plus bas) :

**Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ?**

**Céline VARA**, députée Verte, [Celine.Vara.GC@ne.ch](mailto:Celine.Vara.GC@ne.ch), 078 878 65 05

**QUESTION** [18.339](#) :

**Fermeture programmée de l'antenne neuchâteloise de la HEM Genève : quel sera le coût des « économies » pour l'État ?**

**Jean-Jacques AUBERT**, député Vert, [Jean-jacques.Aubert.GC@ne.ch](mailto:Jean-jacques.Aubert.GC@ne.ch), 032 721 40 05

**QUESTION** (voir texte complet plus bas) :

**Évolution du nombre d'élèves en classes terminales**

**Veronika PANTILLON**, députée Verte, [Veronika.Pantillon.GC@ne.ch](mailto:Veronika.Pantillon.GC@ne.ch), 078 920 29 62

**QUESTION** [18.341](#) :

**5G, fuite en avant ou moratoire ?**

**Laurent KAUFMANN**, député Vert, [Laurent.Kaufmann.GC@ne.ch](mailto:Laurent.Kaufmann.GC@ne.ch), 076 402 92 42

*« Sous une pression considérable liée à d'énormes enjeux économiques, le développement de la 5G est imminent dans notre canton. Le Berne fédérale envoie des messages contradictoires entre le refus du Conseil des Etats de modifier les valeurs seuil de tolérance des radiations non ionisantes fixée dans l'ORNI d'une part, et le coup d'envoi de l'attribution des nouvelles fréquences de la téléphonie mobile en juillet d'autre part. Des experts scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Ils mettent en garde contre les dangers potentiels de l'exposition à ces nouvelles fréquences. Les objets connectés vont-ils nous rendre malades ? »*

**QUESTION** [18.342](#) :

**Remboursement par CarPostal, quelles suites ?**

**Céline VARA**, députée Verte, [Celine.Vara.GC@ne.ch](mailto:Celine.Vara.GC@ne.ch), 078 878 65 05

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

**Autrice : Céline Vara**

**Titre : Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ?**

## **Contenu :**

Le Grand Conseil propose au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de prendre des mesures ou de légiférer sur l'interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse et d'établir un rapport sur les résultats de son étude, accompagné cas échéant de propositions.

## **Développement :**

En 2014, une étude menée par l'OFEV en collaboration avec cinq cantons a démontré que les cours d'eau étaient très pollués. Pas moins de 104 pesticides différents, en majorité des produits phytosanitaires<sup>1</sup> ont été trouvés dans la presque totalité des rivières.

En mai 2015, les Verts vaudois par l'intermédiaire du député Yves Ferrari, déposaient une motion demandant au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables pour interdire la vente et la dissémination du glyphosate, reconnu « cancérogène probable pour l'Homme » par l'OMS.

Le Conseil d'Etat vaudois y donne suite en juillet de cette année en proposant un plan d'action visant à se passer de ce dangereux pesticide. De même, il s'est engagé à établir un état des lieux de l'utilisation de ce pesticide par les services cantonaux, les communes, les entités paraétatiques et les particuliers et, surtout, à renoncer à son utilisation par les services étatiques et paraétatiques. Enfin, le canton de Vaud a annoncé sa volonté d'interdire purement et simplement son utilisation dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles appartenant au canton d'ici à 2022 au plus tard.

En novembre 2016, le parlement jurassien votait pour un programme de réduction des pesticides d'au moins 50%. Objectif premier : sauver les abeilles.

Deux études annonçaient fin 2017 une diminution d'un tiers des oiseaux des campagnes françaises en dix-sept ans. Une disparition massive a également été observée en Suisse. En cause, principalement l'uniformisation des cultures et l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques.

En trente ans, près de 80 % des insectes auraient disparu en Europe. Ce déclin catastrophique est dû à l'intensification des pratiques agricoles et au recours aux pesticides. Il menace la chaîne alimentaire<sup>2</sup>.

En janvier de cette année aboutit l'initiative nationale « **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse** », lancée par un collectif neuchâtelois indépendant. L'initiative demande l'interdiction de l'usage et de l'importation des pesticides sur le territoire Suisse afin de

---

<sup>1</sup> Dans un projet commun de l'Eawag, de l'OFEV et de 5 cantons (AG, SO, TG, VD et ZH), la quasi-totalité des substances actives polaires de produits biocides et phytosanitaires, soit près de 300 composés, ont été recherchées dans cinq rivières de moyenne dimension. Au total, 104 pesticides différents, en majorité des phytosanitaires, ont été détectés. Dans 78% des échantillons, la concentration cumulée de ces polluants était supérieure à 1000 ng/l. Le seuil fixé par l'OEaux et les critères de qualité environnementale n'étaient pas respectés pour, respectivement, 31 et 19 pesticides (Aqua et Gas n°11 2014).

<sup>2</sup> LE MONDE 18.10.2017 Stéphane Foucart

*« créer les conditions-cadres nécessaires pour disposer d'une agriculture durable et respectueuse de la santé publique ».*

A ce jour, 80 à 90% des 2000 tonnes de pesticides vendus par an en Suisse sont utilisés dans l'agriculture.

Récemment, le Conseil fédéral a fait part de son intention d'augmenter considérablement les taux de concentrations maximaux de 25 pesticides, dont le glyphosate : les concentrations permises de pesticides dans l'eau pourraient être bientôt multipliées par cent (révision de l'ordonnance sur la protection des eaux).

Le canton de Neuchâtel peut se targuer d'avoir 20% de ses surfaces viticoles certifiées bio, contre une moyenne suisse à (seulement) 5%. En effet, notre canton a vu naître les pionnières et pionniers du raisin bio, notamment le domaine des Coccinelles à Gorgier dans le début des années 1990. Ils ont constaté que l'utilisation irraisonnée de produits phytosanitaires issus de la chimie a conduit à une réalité effrayante: la terre viticole, empoisonnée, est impropre au recyclage. Elle doit être détruite en la brûlant, causant des coûts énormes.

En revanche, dans l'agriculture, le nombre d'exploitations certifiées bio est inférieur à la moyenne suisse, quand bien même notre canton est un des seuls à financer des formations permanentes pour les agriculteurs et agricultrices bio à hauteur de 200.-/ an (peu utilisé). C'est également un des premiers à offrir à tout agriculteur et agricultrice un budget de reconversion sans engagement.

Les neuchâteloises et les neuchâtelois ont accepté à une belle majorité les deux initiatives alimentaires soumises au peuple suisse ce 23 septembre 2018, démontrant une nouvelle fois qu'elles/ils sont particulièrement sensibles à la qualité des denrées alimentaires qu'elles/ils consomment.

Le peuple neuchâtelois veut des produits et un environnement sans pesticides de synthèse. Le canton de Neuchâtel a l'expérience et peut se donner les moyens de devenir le premier sans pesticides de synthèse.

Notre parlement aura-t-il le courage politique d'aller jusqu'au bout de la démarche ? Ne laissons pas passer notre chance.

**Demande d'urgence:** Non.

**Autrice ou première signataire :** Céline Vara

**Autres signataires :** Le Groupe PVS dans son entier

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

**Autrice : Veronika Pantillon**

**Titre : Evolution du nombre d'élèves en classes terminales**

**Contenu :**

La réforme du cycle 3 est maintenant en vigueur depuis quatre ans; cela signifie que les premières volées d'élèves à l'avoir suivie dans sa globalité ont fini leur scolarité obligatoire cet été.

Comme nous le savons, IRDP (l'institut de recherche et de documentation pédagogique) viendra prochainement avec une analyse de cette réforme. Nous l'attendons avec intérêt. Il a été porté à notre connaissance que le nombre de classes terminales et le nombre d'élèves se trouvant dans ces classes terminales (c'est-à-dire les élèves qui ne peuvent pas suivre la formation régulière) ont nettement augmenté ces dernières années. A ce nombre, il faut encore ajouter les élèves en situation de passage qui représentent une nouvelle catégorie d'élèves en situation d'échec scolaire mais qui suivent les cours dans les classes de formation régulière.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous donner les chiffres suivants:

Le nombre de classes de terminales, le nombre d'élèves en terminale par cercle/centre à la rentrée 2018/2019 ces mêmes chiffres lors des rentrées 2014/2015 et 2010/2011 ?

Dans l'hypothèse où il y a effectivement une augmentation d'élèves en classes terminales, comment le Conseil d'Etat se l'explique-t-il ?

Serait-elle liée à la suppression des classes de transition ?